

Charte des stages de master

Master en Sciences de l'éducation

I. Introduction

La présente charte a pour but de garantir la qualité des stages et leur articulation avec les finalités du cursus de formation. Elle est communiquée à l'institution d'accueil par le ou la responsable des stages, ensemble avec les Directives. Par sa signature de la convention de stage, l'institution d'accueil signifie son acceptation de la charte.

II. Définition et objectifs

Le stage de Master est un « stage de master » qui implique la participation active à une pratique professionnelle. Il vise à favoriser la transition entre enseignement supérieur et sphère professionnelle en donnant à l'étudiant·e stagiaire une expérience du monde professionnel et de ses métiers. La confrontation directe aux exigences et contraintes du terrain doit permettre aux étudiant·e·s de :

- Prendre en charge et mener à bien une/des responsabilité/s sur le lieu de travail, en concertation avec le responsable institutionnel du stage ;
- Découvrir le fonctionnement d'une institution et s'intégrer dans une équipe de professionnels ;
- Faire des liens entre les problématiques rencontrées sur le terrain et les apports plus théoriques de leur cursus ;
- Développer des savoir-faire et savoir-être en lien avec une pratique professionnelle ;
- Préciser leurs besoins de formation en vue d'un projet professionnel ;
- Développer leur réseau avec le monde du travail.

III. Formalisation du projet de stage

Le stage contribue à la formation des étudiant·e·s. Dès lors, des objectifs individuels et spécifiques sont fixés dans le cadre d'une convention de stage signée par l'étudiant·e stagiaire, l'institution accueillant le/la stagiaire et le Département des Sciences de l'éducation avant le début de celui-ci.

IV. Engagement des parties

Engagement du-de la superviseur-e de l'institution d'accueil vis-à-vis de l'étudiant-e stagiaire

L'institution d'accueil, via le-la superviseur-e de stage, s'engage à :

- Proposer un stage de master correspondant aux objectifs mentionnés ci-dessus ;
- Accueillir l'étudiant-e stagiaire :
 - L'introduire au sein de l'équipe, lui présenter l'organisation de manière détaillée ;
 - L'informer sur les règles, les codes de l'institution ;
 - Favoriser son intégration au sein de l'institution et lui donner accès aux informations nécessaires.
- Guider et conseiller l'étudiant-e stagiaire
 - Lui donner les moyens nécessaires à la réalisation de ses tâches et à la compréhension des enjeux de la structure ;
 - L'aider dans l'acquisition de connaissances et compétences professionnelles.
- Évaluer la qualité du travail effectué :
 - Assurer un suivi régulier de ses travaux et tâches en responsabilité ;
 - Réaliser au minimum un bilan final permettant au stagiaire d'avoir un retour sur son travail et le déroulement du stage. Le bilan final est obligatoire pour valider le stage (exigence administrative). Il fait l'objet d'un compte rendu écrit dans un formulaire ad hoc ou dans un formulaire de l'institution. Un bilan intermédiaire n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé pour faire un point à mi-parcours ;
 - Le bilan est réalisé avec la personne qui a accompagné le ou la stagiaire.
- Rédiger une attestation de stage, décrivant les tâches effectuées, qui pourra accompagner les futurs curriculum vitae de l'étudiant-e stagiaire.

Engagement de l'étudiant-e stagiaire vis-à-vis de l'institution d'accueil

L'étudiant-e stagiaire effectuant son stage dans l'institution qui l'accueille s'engage à :

- Accomplir les tâches qui lui sont confiées par l'institution avec soin et selon ses compétences ;
- Se conformer aux règlements et directives internes de l'institution ;
- Observer un devoir de diligence et de discrétion à l'égard de l'institution en respectant notamment une obligation de confidentialité définie par celle-ci/celui-ci.

Engagement du/de la responsable de stage du Département des Sciences de l'éducation vis-à-vis de l'étudiant·e

L'établissement de formation (Département des Sciences de l'éducation) via le/la responsable de stage, est le/la garante de l'articulation entre les finalités du cursus de formation et celles du stage de master. En ce sens, il s'engage à :

- Accompagner l'étudiant·e stagiaire dans la recherche d'une place de stage ;
- S'assurer que le stage proposé et les objectifs spécifiques fixés répondent aux objectifs généraux du stage de master ;
- Préparer l'étudiant·e au stage ;
- Assurer le suivi de l'étudiant·e stagiaire ;
- Mettre à la disposition de l'étudiant·e stagiaire les outils nécessaires au suivi de son stage.

Engagement de l'étudiant·e stagiaire vis-à-vis du/de la responsable de stage du Département des Sciences de l'éducation

L'étudiant·e stagiaire s'engage à prendre la responsabilité du bon déroulement de son stage (par exemple, transmettre les informations nécessaires), dans le respect des exigences pour la validation.

Engagement entre l'institution d'accueil et du Département des Sciences de l'éducation

Les parties s'engagent à :

- S'échanger les informations nécessaires quant au déroulement du stage de master ;
- Respecter leurs règlements respectifs quant à la confidentialité et la déontologie.